



13769 - Le jugement de la prosternation devant le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avant l'invocation (d'Allah)

question

Je voudrais savoir ce que je dois faire. Quelqu'un m'a dit que je dois me prosterner sept fois devant le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avant de prononcer mon invocation mais je ne sais pas comment m'y prendre ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il est nécessairement bien connu dans la religion qu'il n'est permis de détourner une part quelconque du culte au profit d'un autre qu'Allah; qu'il s'agisse d'un prophète - messenger ou d'un ange rapproché. Quiconque détourne une part du culte au profit d'un autre qu'Allah est un polythéiste, mécréant. Ceci s'atteste dans la parole d'Allah le Puissant et Majestueux : **En vérité, les mosquées sont la propriété exclusive de Dieu. N'y invoquez donc nul autre que Lui.**

Ibn Kathir a dit : **Le Très-haut donne ainsi un ordre à Ses fidèles serviteurs pour qu'ils Lui vouent le culte exclusivement et n'invoquent personne à côté de Lui et ne Lui associent rien.**

L'acte sus indiqué relève de l'exagération à propos de laquelle le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a avertis et nous l'a interdite en ces termes : **Ne me faites pas des éloges exagérés comme les Chrétiens l'ont fait avec le Fils de Marie. Je ne suis qu'un serviteur d'Allah. Dites : il est le serviteur d'Allah et Son Messenger.** (Rapporté par al-Bokhari/les hadiths des prophètes/3189).

L'acte en question fait partie du culte. Or le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a



mis en garde contre l'imitation des Juifs et des Chrétiens au cours de son ultime maladie en ces termes : **Puisse Allah maudire les Juifs et les Chrétiens ! Ils ont transformé les tombes de leurs prophètes en mosquées. Il entendait par là nous mettre en garde contre ce qu'ils ont fait.**

(Rapporté par al-Bokhari, la prière/417).

Si le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a mis en garde contre le seul fait de se lever à son arrivée puisqu'il a dit dans un hadith : **Vous venez de faire comme les Persans et les Byzantins qui se mettent debout quand leurs rois sont assis.** (Rapporté par Mouslim/prière/624) et dans ce hadith : **N'agissez pas (avec moi) comme les Persans le font avec leurs grands hommes,** hadith cité dans Sahih al-Djaami sous le numéro 7380... Si tout cela est dit pour le seul fait de se mettre debout à son arrivée, que dire de se prosterner devant lui ?

La prosternation sous cette forme fait partie des manières particulières de rendre le culte à Allah, le Puissant et Majestueux. Allah nous a donné l'ordre de nous prosterner pour Lui seul à l'exclusion de tout autre en ces termes : **Ne vous prosternez ni devant le Soleil ni devant la Lune, mais prosternez-vous uniquement devant Celui qui les a créés, si vous Lui vouez un culte sincère !** (Coran, 41:37). Le Très-haut dit encore : **Prosternez-vous plutôt devant Dieu et adorez-Le !** (Coran, 53:62).

Pour plus de détails sur la question de se prosterner devant un autre qu'Allah, voir la réponse donnée à la question n° [229780](#).

Deuxièmement, l'acte institué consiste à prier pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dans l'invocation. Cela fait partie des règles qu'il faut respecter.

An-Nawawi dit : «Les ulémas sont tous d'avis qu'il est recommandé d'ouvrir l'invocation en louant Allah et en Lui rendant grâce avant de prier pour le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et de la clôturer de la même manière, comme le confirme ce hadith : «Une fois le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) était assis quand un homme entra, pria puis dit : **Seigneur ! Pardonne-moi et accorde-moi Ta miséricorde** Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dit : **Que tu es pressé, ô prieur ! Quand tu pries et te retrouves assis, loue Allah**



comme Il le mérite puis prie pour moi puis fais ton invocation. Un autre homme vint prier plus tard. Il loua Allah et pria pour le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Ce dernier lui dit : **Ô prieur ! Invoque, on te répondra.** (Rapporté par at-Tirmidhi/invocations/ 3398 et par Abou Dawoud, 1481 et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud sous le numéro 2756.

Foudhala ibn Oubayd a dit : «Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) entendit quelqu'un invoquer (Allah) dans sa prière sans avoir prié pour le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Ce dernier dit : **Celui-là est pressé.** Ensuite, il le convoqua et lui dit ou dit à un autre : **Quand l'un d'entre vous prie, qu'il commence par louer Allah et lui rendre grâce. Puis qu'il prie pour le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) avant d'invoquer Allah pour Lui demander ce qu'il veut.** Abou Issa dit : ce hadith est bon et authentique. Voir at-Tirmidhi/3399 et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abi Dawoud, 2767.

On lit dans un hadith reçu d'Abdoullah ibn Massoud : « Je priais en présence du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui), d'Abou Bakre et d'Omar. Quand je me suis assis, j'ai commencé par rendre grâce à Allah puis prier pour le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) avant d'invoquer (Allah) pour moi-même. Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) dit : **Demande, on te donnera. Demande, on te donnera.** (Rapporté par at-Tirmidhi (Vendredi/541). Al-Albani l'a qualifié dans Sahihi at-Tirmidhi de bon et authentique n° 486.

Si on dit : **Comment prier pour le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui)?** Voici la réponse : la description de la prière pour le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) se présente ainsi :

Seigneur, salue Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as salué la famille d'Abraham. Tu es le Glorieux et le Digne de louange. Seigneur, bénis Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as bénis la famille d'Abraham. Tu es le Glorieux et le Digne de louange. (Rapporté par al-Bokhari, hadiths des prophètes. 3119.

Voilà comment prier le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Quant à la prosternation devant le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui), évoquée dans la présente question, elle est interdite. Cela relève même du chirk majeur (associanisme/ polythéisme) car l'on ne prosterne



que devant Allah.

Le musulman doit apprendre les enseignements de sa religion dans le livre et la Sunna et auprès des ulémas détenteurs de connaissances sûres. Il doit les interroger sur tout ce qui lui paraît ambiguë pour éviter de tomber dans le chirk - à Allah ne plaise- et pour s'éloigner de tous ceux qui invitent au chirk , aux innovations et aberrations.

Nous demandons Allah la paix et le bien-être.

Allah le sait mieux. Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad.